

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 12

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR
Eric BONNAND
Coralie CHAMARD
BOUDET
Guy TISSEUR
Séverine MOULIN
Monique SANCHEZ
Alexandra TEYSSIER
Antonin BADAR
Albert RAMBAUD

Nombre de conseillers
représentés : 2

Procurations : Blandine VILLEMAGNE à Jean Claude MAZUEL
Olivier SAPET à Guy FRANÇON

Excusés : Jean Jacques MARNAT
Caroline BEAL
Jérôme COTE
Nathalie TALER
Thierry DUMAS

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20220201 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Lecture faite du rapport le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2020 – de SAINT ETIENNE METROPOLE

20220202 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2020

Lecture faite du rapport le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2020 – de SAINT ETIENNE METROPOLE

20220203 ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE AI 185

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Mme Claire PHILIBERT (et son conjoint), propriétaire de la parcelle AI 185 afin d'obtenir une cession de cette dernière pour régulariser une situation existante c'est-à-dire l'existence d'un chemin rural permettant un accès aux parcelles adjacentes (supérieures à ladite parcelle).

Mme PHILIBERT accepte cette vente moyennant le prix forfaitaire de 500 €.

Les frais annexes (tels que géomètre, frais notariés) restent à charge de la commune / acquéreur.

APPROBATION UNANIME

20220204 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIMA COISE

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune sollicite l'intervention de l'équipe environnement du SIMA COISE pour les travaux d'entretien des sentiers de randonnée. Pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose de renouveler cette démarche à hauteur de 2 journées d'intervention.

APPROBATION UNANIME

20220205 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Institution du droit de préemption sur toutes les zones U et AU du PLU approuvé le 29 janvier 2013 et ce tant que le PLU est en cours.

20220206 ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE42

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE - pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42®.

L'offre de base comprend :

- 1 Accès individualisé et sécurisé au portail www.geoloire42.fr
- 2 Accès à l'application cadastre / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données Majics).
- 3 Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL-TE.

- 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG.
- 5 Consultation des réseaux électriques et gaz.
- 6 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data.
- 7 Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG.
- 8 Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur votre territoire.
- 9 Formation à GéoLoire42 cadastre.
- 10 GéoLoire Adresse : recensement et correction des adresses de votre territoire

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Au-delà de ces 6 ans elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

APPROBATION UNANIME pour l'offre de base au coût de 240 € / an.